



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01457

Numéro SIREN : 415 280 627

Nom ou dénomination : VIALIFE

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2016 sous le numéro de dépôt 123850

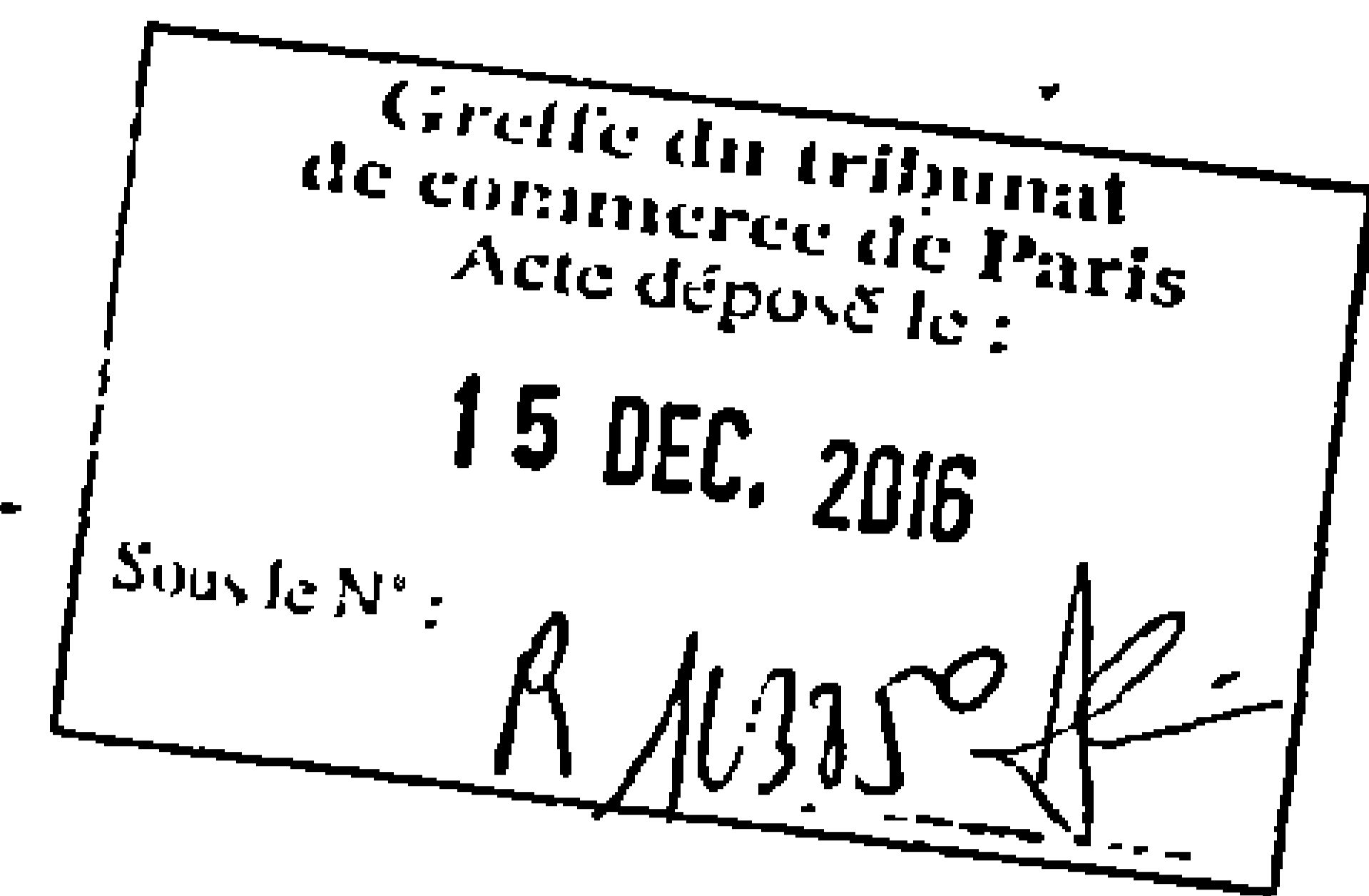


1612398901

DATE DEPOT :	2016-12-15
NUMERO DE DEPOT :	2016R123850
N° GESTION :	1998B01457
N° SIREN :	415280627
DENOMINATION :	VIALIFE
ADRESSE :	7 IMP MARIE BLANCHE 75018 PARIS
DATE D'ACTE :	2016/09/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

vialife

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 228.000 €
7 Impasse Marie-Blanche – 75018 Paris
RCS de Paris 415.280.627



PA 19 09 12

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize et le jeudi 29 septembre 2016 à 11 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social de la société, sur convocation verbale de son Président.

Sont présents

- M. Vincent MAREINE, Président du Conseil d'Administration
- M. Maxime BONIN, Administrateur

Monsieur Bernard TOSCAN DU PLANTIER, Administrateur, s'est excusé.

La séance est présidée par Monsieur Vincent Mareine, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel, après avoir fait signer la feuille de présence à Monsieur Maxime Bonin entrant en séance, constate que ce dernier présent en sa qualité d'Administrateur réunit la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination de Monsieur Geoffroy Le Roy de la Tournelle en qualité de Directeur Général Délégué de la société Vialife.

Sur proposition de Monsieur Vincent Mareine, Directeur Général, le conseil d'administration nomme en qualité de Directeur Général Délégué de la société Vialife, Monsieur Geoffroy, Marie, Hubert, Guy Le Roy de la Tournelle, né le 21 avril 1974 à Paris, demeurant 36 rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS.

La rémunération brute mensuelle forfaitaire de Monsieur Geoffroy Le Roy de la Tournelle est fixée selon son contrat de travail qui le lie avec la société Vialife.

En vertu de la délégation de pouvoir conclue avec la société Vialife représentée par Monsieur Vincent Mareine en sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Geoffroy Le Roy de la Tournelle, en sa qualité de Directeur Général Délégué assumera les attributions suivantes :

109

Le Salarié assumera notamment, aussi bien pour le compte de la Société que pour ses filiales, les attributions suivantes :

- assurer le suivi du contrôle de gestion et de la comptabilité de la Société et de ses filiales et veiller au respect des obligations de la Société et de ses filiales en matière administrative, comptable et fiscale,
- assurer le suivi de la paye et veiller au respect des obligations de la Société et de ses filiales en matière sociale,
- superviser les services généraux,
- établir le budget,
- veiller au respect de l'ensemble des obligations légales de la Société et de ses filiales en matière de droit du travail (recrutement et emploi du personnel, contrats de travail, procédure disciplinaire, représentation du personnel...), de droit des assurances et de sécurité des produits et des installations,
- définir la politique salariale du personnel,
- négocier et conclure les contrats avec les éditeurs, les partenaires, les clients et les fournisseurs de la Société
- appliquer la stratégie de la Société (projet marketing, informatique, commercial)

La liste des tâches exposées ci-dessus n'est pas exhaustive. La Société pourra confier au Salarié toutes autres tâches relevant de sa qualité que pourraient nécessiter l'évolution de son poste et le développement de l'activité de la Société.

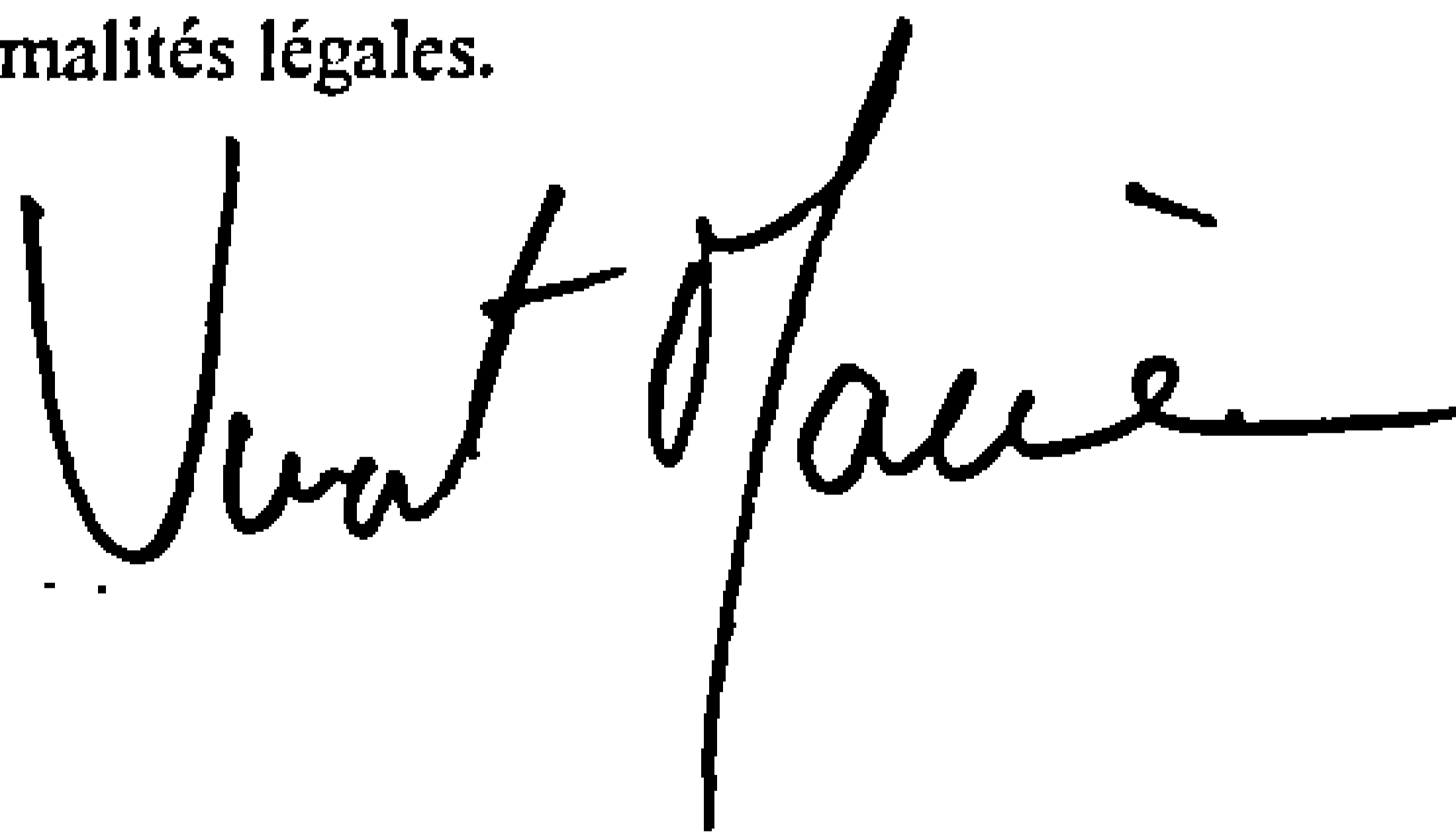
Monsieur Geoffroy Le Roy de la Tournelle en sa qualité de salarié rendra compte de son activité et exercera ses fonctions sous l'autorité du Président de la société ou de toute autre personne qui pourra lui être substituée. Tout changement dans l'organisation de la Société ou dans son organigramme, qui affecterait tant les supérieurs que les éventuels subordonnés du Salarié, ne constituera pas une modification du contrat de travail qu'il serait en droit de refuser.

Monsieur Geoffroy Le Roy de la Tournelle affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer cette fonction et déclare-accepter la fonction de Directeur Général Délégué et les attributions qui viennent de lui être confiées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h15.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur en autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des divers formalités légales.

Le Président
Vincent MAREINE



Un administrateur
Maxime BONIN

